

CHARTE INFORMATIQUE

Date de diffusion	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur	Modifications
2020/02/07	P. PIERROT	B. GAGEY	Direction de SOLEIL	
Destinataires	Utilisateurs			

PUBLIC

La version électronique fait foi.

CHARTRE INFORMATIQUE

L'utilisation des systèmes d'information du Synchrotron SOLEIL est limitée à un droit d'accès strictement personnel et non transmissible.

Tout utilisateur est responsable de l'usage des moyens informatiques auxquels il a accès. Il ne doit pas mettre en péril la sécurité générale et doit appliquer les règles de sécurité systèmes SOLEIL, notamment en respectant les recommandations suivantes :

- Choisir des mots de passe sûrs, qui ne doivent jamais être divulgués à des tiers.
- Déconnecter ou verrouiller sa session en quittant son poste de travail.
- Protéger ses données en utilisant les différents moyens de sauvegarde individuels ou mis à sa disposition.
- Protéger son poste de travail avec un logiciel antivirus, et le mettre à jour quotidiennement.
- Ne pas fournir l'accès aux systèmes ou réseaux de SOLEIL aux utilisateurs non autorisés à travers le matériel utilisé.
- Suivre les règles en vigueur à SOLEIL pour toute installation de logiciel ou connexion d'équipement au réseau.

Il est également rappelés aux utilisateurs que :

- Il est interdit d'utiliser les moyens informatiques de SOLEIL, y compris les services Internet et la messagerie électronique, hors de son domaine d'activité, en particulier à des fins privées, lucratives ou ludiques.
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber le bon fonctionnement des systèmes informatiques et des réseaux, que ce soit par l'utilisation anormale de l'équipement, par le contournement des dispositifs de sécurité, ou par l'introduction de logiciels malveillants (virus, chevaux de Troie, bombes logiques...).
- Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des ressources matérielles ou logicielles, ainsi que les échanges via le réseau, peuvent être contrôlés et analysés, dans le respect de la législation française en vigueur.